

---

Dons envoyés à la patrie par l'agent national du district de Sancerre (Cher) provenant des communes du district, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons envoyés à la patrie par l'agent national du district de Sancerre (Cher) provenant des communes du district, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 332-333;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26826\\_t1\\_0332\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26826_t1_0332_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[s.l.; 21 flor.] (1).

« La Convention apprendra avec satisfaction, Citoyen président, que dans le département de l'Yonne la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité; il s'est élevé dans la commune d'Auxerre deux ateliers considérables. Les dispositions nécessaires pour un travail en grand ont retardé les premières livraisons, mais elles viennent de s'effectuer; le produit d'un seul atelier a été de 4 000 livres; chaque décade il en sera livré 1 500 livres, surtout si on ne manque ni de salin ni de potasse. Le sol des caveaux où ont été depuis si longtemps renfermés d'excellens vins, paraît contenir, en grande quantité cet esprit, ce feu sacré que nos ancêtres y conservaient en secret et que les enfans de la liberté ont développé avec tant d'énergie et de succès.

Le jour décadaire s'observe ici religieusement depuis longtemps; les citoyens d'Auxerre guidés par le génie de la liberté ont établi et célébré avec pompe ces fêtes que la Convention vient d'ordonner aux applaudissemens des français. Hier, dans le temple de la Raison, en présence de l'Être suprême, la vieillesse a été honorée, la valeur de nos guerriers chantée, la jeunesse instruite et encouragée, quelques fleurs ont été jetées sur la tombe de plusieurs citoyens de cette commune, morts près Cambrai en défendant la liberté; rien n'est ici épargné pour rendre ces fêtes utiles au progrès de la Raison et agréables au peuple ».

MAURE aîné.

## 40

**La Société populaire de la section du Mont-Blanc** [introduite à la barre] annonce que, satisfaite d'avoir déjoué les fédéralistes, qui, dans cette section, levoient la tête avant le 31 mai; contente du témoignage de sa conscience et du bien qu'elle a pu faire, elle croit que l'intérêt national exige qu'elle cesse d'exister : en conséquence elle dépose ses registres. « Nos cœurs et nos bras, dit-elle, vous appartiennent également, parce que nous sommes les enfans de la patrie; vous pouvez en disposer, et nous sommes prêts à voler au poste que vous nous indiquerez ».

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion de cette adresse au bulletin, et le renvoi du registre au Comité de sûreté générale (2).

## 41

Le citoyen Nicolas-Joseph Gallet, homme du 14 juillet, et gendarme de la 36<sup>e</sup> division, guéri des différentes blessures qu'il a reçues dans la guerre de la Vendée, demande à servir derechef la cause de la liberté, dans le grade qui

(1) C 301, pl. 1075, p. 15.

(2) P.V., XXXVII, 214. B<sup>in</sup>, 26 flor.; *Débats*, n° 602, p. 348; *Mon.*, XX, 474; *Feuille Rép.*, n° 316; *J. Sablier*, n° 1319; *Ann. patr.*, n° 499.

peut lui être dû, et de renoncer à la retraite de 800 livres que ses services lui ont méritée.

Renvoyé à la commission du mouvement des troupes de terre (1).

## 42

Les administrateurs de la police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons d'arrêt : leur nombre s'élevait, le 23 floréal, à 7 073; et, le 24, à 7 036.

Insertion au bulletin (2).

[Comm. de Paris; Etat des détenus au 24 flor. II] (3).

Grande Force .....	673
Petite Force .....	310
Irlandais, rue du Cheval-vert .....	10
Sainte Pélagie .....	221
Madelonnettes .....	301
Montprin, rue N.-D.-des-Champs .....	60
Abbaye .....	104
Bicêtre .....	944
A la Salpêtrière .....	576
Chambres d'arrêt, à la mairie .....	161
Fermes .....	5
Luxembourg .....	765
Maison de suspicion, rue de la Bourbe .....	517
Brunet, rue de Buffon .....	48
Les Picpus, faubourg St-Antoine .....	201
Réfectoire de l'Abbaye .....	103
Caserne des Petits Pères .....	124
Les Anglaises, rue St-Victor .....	138
Les Anglaises, rue de Loursine .....	121
Caserne, rue de Vaugirard .....	130
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	363
Les Anglaises, faubourg St-Antoine .....	80
Coignard, à Picpus, n° 6 .....	61
Ecossais, rue des Fossés St-Victor .....	100
St-Lazare, faubourg St-Lazare .....	684
Picquenot, rue et à Bercy .....	35
Geoffroy, rue de la folie Renaud .....	26
Belhomme, rue de Charonne, n° 70 .....	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire .....	114
Total général .....	7086

## 43

L'agent national du district de Sancerre (4) annonce l'envoi à la monnaie de Paris, de 348 marcs d'argenterie, provenant de toutes les communes de ce district.

Insertion au bulletin (5).

[Sancerre, 22 flor. II] (6).

« Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que l'administration de ce district vient de faire l'envoy au directeur général de la mon-

(1) P.V., XXXVII, 215.

(2) P.V., XXXVII, 215. B<sup>in</sup>, 25 flor. et 28 flor.

(3) C 302, pl. 1097, p. 17. Signé Michel, Quenel.

(4) Cher.

(5) P.V., XXXVII, 215. B<sup>in</sup>, 29 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(6) C 302, pl. 1086, p. 26.

naie à Paris de 348 marcs d'argent provenant de l'argenterie des églises de toutes les communes de ce district. S. et F.»

GRENIN.

## 44

**La Société populaire de la commune d'Irancy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et fait don à la patrie de 204 liv. 3 s. en numéraire, 100 liv. 15 s. en assignats, quelques petits objets de bijouterie, et des effets pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Irancy, 16 flor. II*] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire d'Irancy me charge d'être auprès de vous l'organe du dévouement qui l'anime; et de vous faire connaître qu'elle ne cesse de fixer ses regards sur vous, Législateurs, qui, supérieurs aux événemens, ne laissez aux tyrans et aux autres traîtres que la mort ou la rage d'avoir médité des crimes inutiles.

Tandis que votre surveillance et votre justice atteignent en frappant tous les conspirateurs, vous assurez en même temps par des lois sages et bienfaitantes le bonheur de la génération actuelle et des générations futures en l'établissant sur les bases solides de la vertu et des lumières.

Pour nous, dignes montagnards, nous ne nous occupons qu'à l'écraser, le fanatisme sacerdotal pour y substituer les idées simples et touchantes de l'Être suprême.

La Société s'empresse de vous annoncer l'heureux succès dont elle a joui, décadi dernier, dans l'inauguration des bustes de nos immortels grands hommes : Lepeletier et Marat, déposés au temple dédié à la Raison. Cette fête civique, Citoyens représentans, vous sera d'autant plus agréable qu'elle a été l'ouvrage de 120 vrais sans-culottes. Un discours prononcé par le maire fut le prélude de la fête, et se termina aux cris mille fois répétés de : Vive la République, vive la Convention nationale.

Du temple de la Raison, le cortège se mit en marche et vint se rendre à l'autel de la patrie et de suite à l'arbre de la liberté, où les accens de la vertu dirigés par des hymnes touchantes pénétrèrent jusqu'au séjour de la gloire.

Là, un bucher composé des attributs de la royauté et des masques de la superstition fut allumé par le maire aux cris répétés de : Plus de rois ! plus de prêtres, vive la Montagne.

Dans notre commune le règne du fanatisme a disparu et l'on ne pense plus aux animeaux de prêtres que pour se rappeler les atrocités qu'ils ont commises, et les impostures affreuses qu'ils osaient appeler vérités.

La Société termina cette fête civique par un banquet fraternel, le tout se fit au milieu des chants et des cris de : Vive la République, et

(1) P.V., XXXVII, 215 et 320.

(2) C 302, pl. 1086, p. 27.

avec le serment de défendre la patrie, de rester unis pour le maintien des loix, et de ne reconnaître jamais d'autres ennemis que ceux de la République.

Nous terminons, Citoyens représentans, à vous faire l'envoy par un de nos frères, le C. Cottin Roux, des différentes offrandes que la Société a déposées sur le bureau pour subvenir aux frais de la guerre; ces effets consistent en 204 liv. 3 s. de numéraire, 100 liv. 15 s. en assignats, une cy-devant croix, 2 boucles d'oreilles, 2 crochets, 3 plaques de casque, 3 gallons, 1 bouton de manche, 2 cachets, 2 agraphes, 1 boucle et 3 petits morceaux, le tout d'argent, 31 chemises, 1 paire de bas et une assez grande quantité de charpie que le courage et le patriotisme de plusieurs jeunes citoyennes s'occupent de vous faire l'envoy.

Nous vous réitérons au nom de nos frères de rester à votre poste, d'assurer aux français la liberté avec l'ordre, le gouvernement avec les mœurs, le bonheur avec la vertu, et nos ennemis entendront prononcer leur arrêt de mort dans le cri universel de : Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République ».

J.B. Roux (*présid.*).

## 45

### ETAT DES DONN (suite) (1)

a

Le citoyen Flaugergues, agent national près le district d'Aubenas, a envoyé la décoration militaire d'Antoine Payen Dupont, et de son brevet du 9 février 1762.

b

Le citoyen Roger Ducos, député, a déposé 5 décorations militaires.

La séance est levée à trois heures (2).

Signé : CARNOT (*président*); N. HAUSMANN, POCHOLLE, DORNIER, PAGANEL, ISORE, BERNARD (de Saintes), (*secrétaires*).

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES

### AU PROCÈS-VERBAL

## 46

Les citoyens habitant le canton de Mozé, district d'Angers, département du Maine-et-Loire,

(1) P.V., XXXVII, 319.

(2) P.V., XXXVII, 216.